



Rectorat de Martinique
Site de Tartenson
Rue St John Perse
97200 Fort de France
0596.59.99.00



Fédération Française de Handball
62 rue Gabriel Péri
94257 Gentilly Cedex



DRJSCS Martinique
Agora 2 - ZAC Z'abricot
97200 Fort de France



LHM
Pointe de la Vierge
Maison des sports
97276 Schoelcher
0596.61.15.83



Conseil Général
de la Martinique

Pôle

ESPOIRS HANDBALL

FILLES ET GARÇONS

MARTINIQUE

Lycée Polyvalent LA JETEE
Route de la Jetée
97240 Le François
0596.54.32.26

COLLEGE ADENET
Rue Frantz Fanon
97240 Le François
0596.54.59.84

SOMMAIRE

Avant-propos

- 1. La structure sportive**
- 2. La structure scolaire**
- 3. La structure médicale**
- 4. La procédure de recrutement**
- 5. Le dossier de candidature**

Avant-propos

Les Pôles Espoirs Handball filles et garçons de Martinique s'inscrivent dans la **filière d'accession au Haut-Niveau** et constituent le support privilégié de la région Martinique pour permettre aux jeunes handballeurs(ses) la **conciliation des formations scolaires et sportives** grâce à des horaires aménagés. Le recrutement s'effectue sur concours d'entrée, ouvert cette année aux jeunes né(e)s en 1998-1999-2000.

Les Pôles sont co-financés par les Ministères des Sports et de l'Education Nationale, les Conseils régional et général, la Fédération Française de Handball et la Ligue de Martinique et mettent l'**élève- athlète au centre du projet.**

C'est pourquoi sont regroupés dans un même site, 2 établissements scolaires, et à quelques minutes les sites d'entraînements, le centre médical et l'internat (dans le lycée dès la rénovation terminée).

La condition de base pour mener à bien le double projet scolaire et sportif est la **volonté de réussir et de penser études et handball ensemble car le haut niveau est exigeant.**

L'objectif de l'encadrement du Pôles consiste, à mettre tout en œuvre pour que ces deux composantes soient haussées à leur maximum, en suivant individuellement chaque élève-athlète et en respectant l'épanouissement de chacun.

Chaque année en Pôles, en particulier la première, constitue une **année probatoire** à l'issue de laquelle le constat doit être fait par toutes les parties prenantes que l'élève- athlète est à même de mener à bien le double projet scolaire et sportif. Dans le cas contraire il est prioritaire pour réintégrer son secteur scolaire d'origine.

Tous les élèves du Pôles sont **internes** au Lycée La Jetée (sauf les élèves habitants à proximité) et demi-pensionnaires dans l'établissement où ils sont scolarisés. Le coût de l'internat est de l'ordre de 1100 euros par an et payable par trimestre. De plus, une participation de 380 euros année incombant à l'obtention du trousseau sportif (équipement complet) vous seront demandés dès l'acceptation du dossier + 15€, un certificat médical et 4 photos pour l'UNSS. Chaque famille se renseignera en fonction de son lieu d'habitation sur le coût des transports.

<p>POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE PÔLES, S'ADRESSER A : Virginie LAMANT, responsable des Pôles au 06 96 92 85 44</p>
--

1. La structure sportive

a- L'encadrement

Une équipe d'entraîneurs, spécialisés dans la formation des jeunes et reconnus pour leurs compétences, est constituée autour de la cadre technique d'Etat responsable de la structure, Virginie LAMANT.

b- Le volume d'entraînement hebdomadaire

Le Pôle regroupe les meilleurs potentiels au niveau régional afin de constituer un groupe d'entraînement dont la qualité doit favoriser la progression de chacun. L'entraînement est quotidien voire bi-quotidien (le mardi et le jeudi) et peut s'échelonner de 8 à 12 heures par semaine en fonction de l'âge et des résultats scolaires.

Il tend à développer :

- les qualités physiques
- les qualités mentales
- les qualités techniques
- les qualités tactiques
- l'apprentissage des techniques de récupération

Le Pôle joue très régulièrement sur semaine contre des équipes de clubs. Ces matchs sont considérés comme des temps de formation et d'évaluation indispensables à la progression individuelle.

c- Les compétitions

En entrant au Pôle, **l'élève- athlète reste licencié(e) dans le club de son choix** avec lequel il joue le week-end. Le responsable du Pôle est en relation avec le club pour contribuer à une bonne gestion de l'athlète lorsque cela est nécessaire. Néanmoins, ce dernier doit savoir que s'il passe le cap de la première année, il **devra opter pour un niveau de jeu en club en adéquation avec sa qualité et sa quantité d'entraînements** afin de pouvoir prétendre intégrer les différentes sélections fédérales (stage nationaux, équipes de France Cadette et Jeunes). (cf. doc. « Filières d'accès au haut-niveau »)

Au niveau fédéral, en fonction de son âge et des sélections établies par le responsable, le jeune peut participer au Championnat de France Interligues et aux compétitions Interpôles (obligation d'être licencié(e) UNSS dans son établissement scolaire).

d- Les équipements sportifs

Le Pôle utilise les installations sportives du Hall du François et de la Cité scolaire la Jetée :

- 1 gymnase + 1 terrain extérieur + Palais des sports du Lamentin (2 fois semaine)
- 1 salle de musculation
- 1 piste d'athlétisme

2. La structure scolaire

Deux établissements scolaires peuvent accueillir les élèves-athlètes du Pôle:

- Le Collège Adenet
- Le Lycée polyvalent la jetée

Les filières proposées sont très larges (générales, technologiques, et professionnelles) et il est possible d'intégrer le Pôle dès la 4^{ème}.

L'organisation scolaire est bâtie sur :

- la constitution de classes sportives en 2^{nde} /3^{ème}/4^{ème}
- un aménagement des horaires pour permettre de s'entraîner
- un suivi permanent des responsables du Pôle pour soutenir les efforts, consulter les équipes d'enseignants, les parents, en relation directe et quotidienne avec le **responsable du suivi scolaire du Lycée** et l'administration des divers établissements.
- des études surveillées obligatoires
- un tutorat pour l'organisation du travail pendant les études.

Les résultats scolaires des 3 dernières années :

	MASCULINS			FEMININS		
	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Réussite au BAC	2 sur 2	2 sur 3	3 sur 3	3 sur 3	1 sur 2	1 sur 1
Réussite au BEP	1 sur 1	2 sur 2	1 sur 1		2 sur 2	2 sur 2
Passage en Term.	1 sur 1	2 sur 2	3 sur 3	3 sur 3	3 sur 3	2 sur 2
Passage en 1ère	3 sur 3	1 sur 1	2 sur 2	5 sur 5	4 sur 4	3 sur 3
Passage en 2nde	2 sur 2	2 sur 2	1 sur 1	1 sur 1		4 sur 4
Passage en Term BEP	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2			2 sur 2
Réorientation 2nde vers BEP						
Redoublement	0	1	0	0	1	0

COLLEGE ADENET :

*Pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} (le nombre de place est limité)

LYCEE LA JETEE :

*Pour la classe de 2^{nde} générale aménagée réservée aux sportifs de haut-niveau.

Options :

- Le handball est déjà une option à part entière. Il est donc conseillé de ne pas trop se surcharger avec des options facultatives.

*Pour les classes de 1^{ère} et Terminale aménagées pour les sportifs de haut-niveau.

Les autres filières ne sont aménagées qu'au cas par cas.

*Pour les classes de formation professionnelles :

- **BEP Electrotechnique**
- **BEP Mécanique, Productique (option usinage)**
- **BEP Restauration**

Aménagement au cas par cas.

3. La structure médicale

Les élèves du Pôle font l'objet d'un suivi médical permanent grâce au Centre d'Evaluation Sport Santé (CESS) au stade Louis Achille et à la présence d'un médecin, d'une infirmière (au lycée et collège), et de kinésithérapeutes (qui assurent un service de massages, de soins traumatologiques).

Les élèves du Pôle sont soumis à deux bilans médicaux obligatoires dans l'année. De plus un podologue, une diététicienne, une psychologue peuvent être consultés sur rendez-vous.

4. La procédure de recrutement

Le recrutement au Pôle s'effectue en plusieurs étapes :

1. DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE AVANT LE **1er AVRIL**
DERNIER DELAI.
2. PARTICIPATION A LA JOURNEE DE RECRUTEMENT
SPORTIF(MESURES BIOMETRIQUES, TESTS PHYSIQUES ET
EVALUATION JOUEE) LE **MERCREDI 24 AVRIL**.

***Pour les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de la journée de recrutement :**

4. PRESENTATION PAR LE RESPONSABLE DU PÔLE DU DOSSIER
SCOLAIRE DU CANDIDAT DEVANT UNE COMMISSION
D'ADMISSION **DEBUT MAI**.

***Pour les candidat(e)s dont le dossier aura été retenu par la commission
scolaire :**

5. VISITE MEDICALE N°1 AU CESS + TEST D'EFFORT A LA CLINIQUE
STE MARIE
6. ENVOI **DEBUT JUIN** DU REGLEMENT INTERIEUR DU PÔLE A LA
FAMILLE AINSI QUE DE DIVERS DOCUMENTS, QUI UNE FOIS
RETOURNES DÛMENT SIGNES, SCellent L'ADHESION PLEINE ET
ENTIERE DE L'ELEVE-ATHLETE AU PÔLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2003/2004.